

Termes de référence de la facilitation française du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo

1- Description du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo

Le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) est une structure informelle qui regroupe 29 Organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Il a été créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg (SMDD). C'est un partenariat qualifié de type II, c'est-à-dire une «association» non contraignante, conclue à l'amiable, de Gouvernements, d'entreprises privées et d'organisations de la société civile. Il est destiné à faciliter la mise en œuvre du calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il répond également à la déclaration de Yaoundé, formulée par les chefs d'Etat des pays d'Afrique Centrale en mars 1999, pour affirmer leur volonté de s'engager dans des politiques de conservation et de gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

Le PFBC a pour principale vocation de renforcer la coordination des différents partenaires, tout en privilégiant la promotion des orientations retenues par les pays bénéficiaires au sein de leur institution régionale, la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il sert également d'espace de dialogue pour sensibiliser de nouveaux partenaires à contribuer aux objectifs du SDMM, de la déclaration de Yaoundé ou de la COMIFAC. Les échanges d'information portent essentiellement sur les projets, programmes et politiques de conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo dans un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations de la région.

La première réunion du PFBC s'est tenue à Paris en janvier 2003. Elle a permis aux membres de faire un tour d'horizon de leurs activités respectives et d'examiner les étapes futures du PFBC. A cette occasion, il a été décidé de confier la facilitation aux Etats-Unis pour une période de deux ans. Pour favoriser l'échange d'information entre les membres du PFBC, un site web a été mis en place à l'initiative de la facilitation américaine (www.pfbc.org).

La seconde réunion du PFBC s'est déroulée à Brazzaville, en juin 2004. Elle a porté son attention essentiellement sur l'examen du plan de convergence, véritable stratégie à long terme de la COMIFAC pour assurer la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. A cette occasion, il a été décidé d'engager une réflexion sur les mécanismes à promouvoir pour assurer le financement effectif de ce plan de convergence.

2- Les attentes des membres du PFBC vis-à-vis de la facilitation française

Fin décembre 2004, en prévision du sommet des chefs d'Etat de Brazzaville, une réflexion a été initiée sur les perspectives du transfert de facilitation entre les Etats-Unis et la France prévue début février 2005. Une consultation exhaustive des membres du PFBC a été réalisée pour

élaborer collectivement les «termes de référence de la facilitation française» et pour rédiger «un cadre de coopération des partenaires» précisant les principes de coordination auxquels adhèrent les membres du PFBC pour améliorer l'efficacité de leurs interventions pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

L'ensemble des membres du PFBC consulté a confirmé l'intérêt de concentrer les activités de la facilitation française sur quelques priorités d'interventions du plan de convergence de la COMIFAC au cours des deux prochaines années. Certains ont tout de même soulevé quelques réserves sur cette focalisation thématique et souhaiteraient plutôt que la France concentre sa facilitation sur la méthode de travail à promouvoir au sein du PFBC, pour améliorer les échanges et assurer une circulation rapide des informations.

Il faut noter que ces deux démarches ne sont pas incompatibles. Tous les partenaires ont spontanément souligné l'importance de promouvoir le leadership africain au sein du PFBC. Le renforcement de la concertation régionale a également été unanimement reconnu comme un préalable indispensable pour améliorer l'efficacité du PFBC au cours de la prochaine facilitation française.

Les thèmes d'actions prioritaires les plus fréquemment cités par les membres du PFBC sont :

- Le renforcement de la coordination régionale, en liaison étroite avec la présidence, le Secrétariat exécutif et les points focaux de la COMIFAC, pour promouvoir au sein du PFBC des échanges d'expériences au niveau régional ainsi que des cadres de concertation au niveau national dans les différents pays d'Afrique Centrale ;
- La promotion de la formation des cadres Africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement (société civile, secteur privé, ONG nationales) en matière de conservation et de gestion durable des forêts ;
- L'amélioration de la gouvernance par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative AFLEG et de l'initiative européenne FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and trade) ;
- L'accompagnement du Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour l'élaboration d'un tableau de bord des financements acquis pour réaliser des actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers dans le cadre du plan de convergence ;
- La poursuite de la réflexion sur les mécanismes innovants de financement du plan de convergence avec la mise en place immédiate d'un groupe de travail restreint, piloté par un partenaire souhaitant s'investir sur cette thématique, et la diffusion d'une information régulière des travaux de ce groupe à tous les membres du PFBC.

A la réserve près liée à l'inquiétude de certains membres du PFBC sur l'implication insuffisante du secrétariat exécutif de la COMIFAC dans la mise en œuvre des activités proposées par la facilitation française, la majorité des principes d'interventions envisagés a été jugée pertinente.

Au niveau national, les partenaires attendent de la facilitation française les initiatives suivantes :

- des contributions à l'animation de concertations entre acteurs dans chacun des pays de la

COMIFAC (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds) ;

- des actions de promotion d'échanges d'expériences entre les partenaires du PFBC ;
- des appuis à l'animation de groupes de travail thématiques (formation, certification, concertation d'ONG nationales, mécanismes de financement) ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour la préparation et la participation aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio ;

Au plan régional, les attentes des membres du PFBC portent essentiellement :

- sur la mise en place, en liaison étroite avec la présidence de la COMIFAC, d'un comité consultatif régional restreint et collégial pour assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC, effectuer un suivi régulier des activités réalisées, et jouer un rôle de conseil auprès de la facilitation du PFBC ;
- la redynamisation de la concertation régionale autour de certaines thématiques transversales en ligne avec les priorités du plan de convergence: formation, aires protégées transfrontalières, certification, processus AFLEG/FLEGT, compétitivité des activités économiques (exploitation forestière, transformation , écotourisme) ;
- la capitalisation des résultats des actions de facilitation conduites au sein du PFBC .

Le programme d'actions de la facilitation française pour la période 2005-2006

Sur la base des résultats de la consultation réalisée, la France se propose de donner une impulsion nouvelle au partenariat dont elle reprendra officiellement la facilitation à l'occasion du sommet des chefs d'Etat à Brazzaville. Tout en restant dans le cadre du partenariat pour les forêts du Bassin du Congo tel qu'il a été conçu à l'origine, elle souhaite répondre à la demande exprimée par les membres pour renforcer certaines dynamiques de concertation régionale. Pour atteindre ces objectifs, elle devra accroître sa présence sur le terrain et promouvoir des méthodes de travail basées sur la concertation des acteurs ainsi que sur le suivi régulier des activités du PFBC.

En liaison constante avec la présidence de la COMIFAC et, en responsabilisant le Secrétariat exécutif dans le pilotage des activités, elle cherchera à dynamiser les activités suivantes :

1- Le renforcement de la coordination régionale au sein du PFBC

Pour atteindre cet objectif, la facilitation accompagnera les activités suivantes:

a/- Mise en place et animation des réunions trimestrielles du Comité consultatif régional

Ce comité consultatif a pour rôle d'assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC ; d'effectuer un suivi régulier des activités réalisées au sein du PFBC ; de jouer un rôle régulier de conseil auprès de la facilitation du PFBC. Il sera composé de 5 membres actifs :

- un représentant des bailleurs de fonds autre que le facilitateur du PFBC ;
- un représentant de la présidence en exercice de la COMIFAC ;
- un représentant des ONG internationales membres du PFBC ;

- un représentant du secteur privé membre du PFBC ;
- un représentant des Organisations internationales membres du PFBC.

Il se réunira chaque trimestre au cours de la période 2005-2006. La facilitation française du PFBC appuiera le Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour la préparation et l'animation des réunions de ce Comité consultatif régional.

b/-développement et mise à jour régulière du Site Internet du PFBC

Le Site Internet du PFBC mis en place par la facilitation américaine sera développé et mis à jour régulièrement au cours de la facilitation française. La prestation pour la récupération, le transfert vers un nouveau serveur et la mise à jour régulière du Site sera assurée par le Département Forêts du Centre International pour la Recherche Agronomique et le Développement (CIRAD).

Un opérateur du CIRAD relancera périodiquement les fournisseurs d'information, tout particulièrement les points focaux membres du PFBC, pour recueillir des documents pertinents sur les activités réalisées pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Il sera également chargé de mettre en forme et de publier en ligne les textes reçus après validation par un comité de lecture associant, a minima, un expert senior du CIRAD connaissant bien l'Afrique Centrale, un expert désigné par le secrétariat exécutif COMIFAC et un représentant de la facilitation française. En tant que de besoin, le Comité consultatif régional pourra être consulté pour valider certains documents avant leur publication sur le Site Internet PFBC.

c/- Animation du réseau des points focaux PFBC- Contribution de documents du PFBC-facilitation pour la publication d'articles auprès de certains membres du PFBC

La facilitation française cherchera à favoriser une circulation rapide de l'information entre les différents acteurs du PFBC. Pour atteindre cet objectif, outre la gestion du site Internet PFBC, elle contribuera à la diffusion d'information en utilisant tous les médias disponibles (radio, journaux spécialisés type Flamboyant, courrier électronique, CDROM, presse nationale). Pour relayer ces informations, elle s'appuiera sur les points focaux du PFDC, sur les réseaux thématiques déjà opérationnels (RIFFEAC, IFIA, CORAF/Forêts) et, bien évidemment, sur le SE COMIFAC.

d/- Réparation et animation, en liaison avec la COMIFAC, des réunions annuelles du PFBC

Pour le suivi-évaluation des activités de sa facilitation, la France organisera chaque année, dans une capitale d'un pays membre, une réunion des partenaires afin d'évaluer les interventions conduites au niveau régional et d'adapter, si nécessaire, les termes de référence aux évolutions récentes du PFBC (résultant des souhaits communs et d'une vision partagée). Elle élaborera, au début de sa facilitation, des indicateurs de résultats pour évaluer l'impact du PFBC et rédigera un rapport annuel d'activités qu'elle diffusera largement après présentation préalable aux membres lors des réunions du PFBC.

2 - Mise en place et participation au groupe de travail sur les mécanismes de financement

Le mandat de ce groupe de travail, dont la composition définitive reste à définir sur une base de participation volontaire des membres du PFBC, pourrait être le suivant :

- élaborer dès le premier trimestre 2005 une matrice des financements acquis (et/ou en cours d'instruction) aussi bien au niveau national que régional pour avoir une vision plus claire des besoins réels de financements supplémentaires pour le Plan de convergence ;
- identifier plus clairement les responsabilités, les modalités d'exécution et le rôle des différents acteurs pour la mise en œuvre effective du Plan de convergence afin d'être en mesure de chiffrer plus clairement les affectations réelles des financements recherchés pour les différentes activités du plan de convergence ;
- lister la nécessaire diversité des mécanismes à mettre en place pour assurer le financement efficace des différents axes stratégiques du plan de convergence. Certaines thématiques se prêtent assez bien à la mise en commun des ressources pour améliorer l'efficacité des interventions (exemples : recherche-développement, gestion des aires protégées transfrontalières) alors que d'autres justifient plutôt la mise en place de mécanismes de financement au niveau national (aides budgétaires, aides à des programmes sectoriels, lignes de crédits en faveur du secteur privé pour l'aménagement des concessions forestières).

Une réunion de ce groupe de travail pourrait avoir lieu dès mars 2005 pour clarifier son mandat, définir son agenda jusqu'au dernier trimestre 2005, date à laquelle il devra soumettre ses recommandations lors de la prochaine réunion du PFBC, et programmer les activités de concertation qu'il devra avoir avec différents types d'acteurs (compagnies pétrolières, exploitants forestiers, banques de développement, NEPAD, bailleurs bilatéraux etc.) pour proposer des mécanismes innovants recueillant l'adhésion des contributeurs éventuels aux mécanismes proposés. Ce groupe de travail tiendra régulièrement informé, le Comité Consultatif Régional des ses activités.

La prochaine réunion des membres du PFBC pourrait avoir lieu à Libreville (ou dans une autre capitale d'un pays membre du PFBC) au cours du dernier trimestre de l'année 2005 pour présenter les résultats des travaux de ce groupe de travail et recueillir des engagements plus concrets des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé pour leurs contributions éventuelles aux mécanismes de financement identifiés pour la mise en œuvre effective du plan de convergence de la COMIFAC

3- La promotion de la formation des cadres africains et le renforcement des capacités des différents acteurs du secteur forêt environnement (société civile, secteur privé, ONG nationales) en matière de conservation et de gestion durable des forêts.

Sur ce thème, la facilitation française propose d'accompagner en priorité les activités suivantes :

- mise en place d'un groupe opérationnel de concertation régionale regroupant : (i) les équipes des projets et/ou programmes en cours (projet UE ENEF/ERAIFT, projet français FORINFO,), (ii) les ONG internationales actives dans le secteur formation (iii) les représentants du RIFFEAC (ENEF, ERAIFT, CRESA bois), (iv), l'IFIA pour le secteur privé et (v) le Secrétariat

exécutif de la COMIFAC. Le mandat de ce groupe sera de développer les synergies entre les interventions en cours dans le secteur de la formation, d'aider le RIFFEAC à améliorer la cohérence des modules de formation dispensés dans la sous-région, d'adapter ces modules de formation aux attentes des utilisateurs (administrations, secteur privé, ONG environnementales) et de diffuser l'information sur les formations disponibles. Ce groupe opérationnel de concertation rendra régulièrement compte de ses activités au comité consultatif régional ;

- contribution à une réunion de concertation régionale sur le thème : information environnementale. Cette réunion régionale de concertation aura pour principal objectif, d'effectuer un bilan de l'évaluation du PRGIE et de proposer des perspectives réalistes pour la période 2005-2006. Elle sera organisée par l'ADIE et impliquera étroitement le secrétariat exécutif e la COMIFAC, la Banque mondiale, l'Union européenne.
- contributions à l'animation de concertations entre acteurs sur le thème de la formation professionnelle dans chacun de ces pays de la COMIFAC (Etats, ONG, entreprises privées, bailleurs de fonds) pour mieux prendre en compte les besoins des industriels du secteur ;
- actions du renforcement des capacités des acteurs du secteur forêt environnement pour la préparation et la participation active aux sessions de négociation relatives aux conventions internationales issues de Rio. Dans ce cadre, pour répondre à la demande de certains partenaires de l'Afrique Centrale, des sessions de formation seront organisées dan plusieurs pays de la sous-région sur les thèmes de la séquestration de carbone et du mécanisme de développement propre (MDP) du protocole de Kyoto.

4- Renforcement des capacités du Secrétariat exécutif de la COMIFAC

Pour répondre aux préoccupations maintes fois exprimées par les membres du PFDC lors de la consultation, il est clair que la France ne devra pas se substituer au Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour mettre en œuvre certaines activités programmées dans le cadre de sa facilitation. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire qu'un appui nécessaire au Secrétariat exécutif de la COMIFAC puisse être apporté par les différents partenaires, dont la France, pour lui permettre de jouer réellement son rôle d'animation aux côtés de la facilitation du PFDC.

Pour atteindre cet objectif d'implication constante du Secrétariat exécutif de la COMIFAC pour la mise en œuvre du programme d'activités de la facilitation française, il est envisagé de renforcer ses capacités selon les modalités suivantes :

- positionnement d'un cadre africain de haut niveau dénommé co-facilitateur, auprès du Secrétariat exécutif à Yaoundé. Le financement de ce poste de co-facilitateur est d'ores et déjà acquis dans le cadre d'un appui de la FAO ;
- affectation d'un assistant technique français à la COMIFAC. La lettre de mission de cet assistant technique, à négocier avec le président de la COMIFAC, pourrait également être largement orientée sur les activités à réaliser lors de la facilitation française du PFDC.

5- L'amélioration de la gouvernance par l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières dans le cadre de l'initiative AFLEG et par la promotion d'accords volontaires de partenariat dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (forest law reinforcement governance

and trade).

Sur ce thème spécifique de la gouvernance et de l'harmonisation et des législations et des réglementations forestières, la facilitation française travaillera en étroite relation avec le secrétariat exécutif e la COMIFAC, les membres du PFDC particulièrement impliqués sur ce sujet (Banque mondiale, Union européenne, ONG internationales) et les administrations nationales des eaux et forêts des Etats membres de la COMIFAC. Sans négliger une implication constante au sein des groupes de concertation nationaux déjà opérationnels (Cameroun, Gabon, RDC) via son dispositif de coopération bilatérale, elle s'impliquera tout particulièrement dans le cadre de sa facilitation, sur les activités suivantes :

- contribution à l'animation des réunions de concertation nationales pour la préparation d'accords volontaires de coopération dan le cadre du processus FLEGT. Ces réunions seront organisées en partenariat avec les administrations nationales des pays volontaires, le secrétariat exécutif de la COMIFAC et l'Union européenne ;
- contribution aux échanges d'expérience et appui logistique pour des réunions de concertation (ou d'information du secteur privé) sur le thème : la certification des bois. Sur ce point, elle cherchera à insérer ses interventions dans les dynamiques actuelles initiées par le WWF pour la certification FSC et par l'IFIA pour la certification PAFC adossée au système PEFC.

6- Promotion des activités du PFDC, de la COMIFAC et des Etats du bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale

Au plan international, la facilitation française aura pour objectif de promouvoir les activités du PFDC, de la COMIFAC et des Etats du Bassin du Congo pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Elle recherchera l'adhésion de nouveaux partenaires lors des rencontres, conférences, et sessions de négociation dédiées aux forêts et à la biodiversité (OIBT, FNUF, CDD, CCCC).

Elle mobilisera, en tant que de besoin, son réseau diplomatique pour sensibiliser certains partenaires aux enjeux de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.